

# Guide pratique des déchèteries du SITOM Sud Rhône



Pour votre sécurité, circulez lentement en déchèterie et soyez vigilants lors des déchargements pour éviter les chutes.

# Les déchets acceptés et leur valorisation



DÉCHETS VERTS

→ **LES DÉCHETS VERTS** sont broyés puis utilisés en compostage



MÉTAUX

→ **LES MÉTAUX ET FERRAILLES** sont refondus par l'industrie sidérurgique et transformés en ferraille sous forme de lingots.



FENÊTRES

→ **LES FENÊTRES \*** sont démantelées, le plastique est recyclé, le verre deviendra des parebrises, des lunettes, de nouvelles fenêtres.



CARTONS

→ **LES CARTONS** recyclés en pâte à papier sont réutilisés en essuie-mains, papier cadeau ou carton brun.



PNEUMATIQUES

→ **LES PNEUS \*\*** sont broyés puis recyclés pour faire des aires de jeux amortissantes pour enfants et du combustible en cimenterie.



BOIS

→ **LE BOIS** est broyé puis transformé en panneaux agglomérés ou en combustibles, en cimenteries.



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

→ **LE PLACOPLÂTRE** est broyé et sera transformé en nouvelles plaques de plâtré.



DÉBLAIS / GRAVATS

→ **LES GRAVATS** sont concassés puis utilisés en matériaux de remblaiement (route, tranchées).



DEEE

→ **LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)** sont démantelés et dépollués puis recyclés.



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

→ **LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES** sont broyés, incinérés dans une unité spécialisée et sont valorisés énergétiquement. L'acier est recyclé via la cryogénisation (-130°C)



HUILES DE VIDANGE

→ **LES HUILES MINÉRALES (moteur)** sont incinérées dans des unités spécialisées et valorisées énergétiquement en cimenterie.



HUILES DE FRITURES

→ **LES HUILES VÉGÉTALES** sont filtrées et purifiées puis utilisées pour la production de biocarburants, de bougies.



MOBILIER

→ **LES MEUBLES \*\*\*** sont séparés par matériau et recyclés par matière : les matelas deviennent des tatamis. Le bois devient des panneaux d'aggloméré...



BATTERIES

→ **LES BATTERIES** sont démantelées, les matières sont séparées puis recyclées : acier, plastique, métal, plomb.



→ **LES CAPSULES CAFÉ NESPRESSO** sont séparées : la capsule en aluminium est recyclée, le marc de café est composté.



CARTOUCHES ENCRE

→ **LES CARTOUCHES D'IMPRIMANTE** sont triées, la matière est valorisée ou réemployée.



TEXTILES silo blanc

→ **LES TEXTILES** : vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie... Usés ou déchirés, ils seront triés ou réutilisés en chiffons ou en isolant.



PILES ET ACCUMULATEURS

→ **LES PILES** sont vidées de leur acide, le plomb et le plastique sont séparés et broyés. Elles sont recyclées.



LAMPES

→ **LES AMPOULES ET NÉONS** sont démantelées puis valorisées à 93% de leur poids. Le verre permet de fabriquer des abrasifs, des isolants pour le bâtiment.



ENCOMBRANTS

→ **LES ENCOMBRANTS** sont triés pour recycler les différents matériaux valorisables. Les éléments non valorisables sont enfouis dans des sites spécialisés.

Le saviez-vous ?  
82 % des déchets apportés en déchèterie sont valorisés par le SITOM Sud Rhône.

**ATTENTION**

**! Déchets refusés en déchèterie**

Ordures ménagères, plaques de fibrociment amiantées, médicaments, boues et matières de vidange, cadavres d'animaux, déchets des activités de soins, plastiques agricoles, bonbonnes de gaz, déchets radioactifs, excréments humains ou animaux, fusées de détresse ou tout type de matières explosives.

\* Les fenêtres sont acceptées dans les déchèteries de Ternay, Mornant, St Symphorien d'Ozon, Chaponnay  
\*\* Les pneus sont acceptés dans les déchèteries de Mornant, Ternay, St Symphorien d'Ozon, Brignais.  
\*\*\* Les meubles sont acceptés dans les déchèteries de Brignais, Ternay, Chaponnay, Mornant.

# Les 8 déchèteries Règlement & contacts

Seuls les particuliers résidant sur le territoire du SITOM Sud Rhône (28 communes) sont autorisés à fréquenter les déchèteries.

L'accès aux déchèteries du SITOM Sud Rhône est gratuit pour les particuliers et se fait uniquement grâce à une carte d'accès. Disponible en Mairie.

L'accès aux déchèteries est autorisé uniquement pendant les jours et heures d'ouverture.

Les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ne sont pas admis en déchèterie, ainsi que les camions plateaux et les tracteurs.

Le cubage autorisé par jour d'ouverture est de 2 m<sup>3</sup> de déchets (tous confondus), 4 m<sup>3</sup> de déchets verts et 5 kg de déchets dangereux diffus spéciaux (Produits phytosanitaires, de nettoyage, peinture...)

Respecter scrupuleusement les consignes de l'agent de déchèterie : tri des déchets dans les contenants, stationnement des véhicules, site laissé propre... Seul l'agent est habilité à faire respecter le règlement intérieur.



**Il est interdit de descendre dans les bennes. La récupération est interdite**



**CHAPONOST, 69630**  
ZI les Troques

**ST SYMPHORIEN D'OZON, 69360**  
ZI Pontet - rue Jules Guesde

**BRIGNAIS, 69530**  
rue des Ronzières

**MORNANT, 69440**  
lieu dit « Le Jonan » RD 63

**SÉRÉZIN DU RHÔNE, 69360**  
chemin des Verchères

**CHAPONNAY, 69970**  
rue du stade

**ST DIDIER /s RIVERIE, 69440**  
lieu dit « Les Bonnières »

**TERNAY, 69360**  
87 rue de Chassagne

→ Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter au :

N° 04 72 31 90 88

→ Les règlements et les horaires d'ouverture sont téléchargeables sur notre site internet :

[www.sitom-sud-rhone.com](http://www.sitom-sud-rhone.com)



**SITOM Sud Rhône**

Parc d'Activités de Sacuny  
262 rue Barthélemy Thimonnier  
69530 Brignais  
[contact@sitom-sudrhone.com](mailto:contact@sitom-sudrhone.com)